



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 81325

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016. En effet après que le Conseil d'État a suspendu la suppression complète des bourses au mérite dans son arrêt du 17 octobre 2014, un nouveau décret, paru au *Journal officiel* le 28 mai 2015 décide que les futurs bénéficiaires de la bourse au mérite attribuée aux élèves qui obtiennent la mention très bien au bac ne toucheront plus que 900 euros contre 1 800 euros auparavant. Les parents comme les étudiants sont très inquiets de cette disposition, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour compenser cette perte.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81325

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4446

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)